

AVIS CODEV BILAN PLAN CLIMAT A MI- PARCOURS (2020-2027)



Sommaire

Contexte de la demande	2
Préambule méthodologique.....	2
Introduction et contexte de la saisine.....	4
Les éléments de l'avis à travers les axes du plan climat	6
AXE 1 (diversité et changement climatique).....	6
AXE 2 Améliorer le quotidien des habitants.....	9
AXE 3 Développement plus équilibré et durable du territoire.....	12
AXE 4 développer les énergies positives du territoire.....	13
AXE 5 une collectivité exemplaire dans la transition écologique.....	14
Conclusion.....	15
Les annexes.....	16
1/ lettre de saisine	
2/ Compte-rendu réunion rencontre avec les associations	

Avis validé en plénière du 12 mars 2025

Présentation en bureau de l'Agglomération le 03 avril 2025

Contexte de la demande

ARCHE Agglo est doté d'un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) planifié sur la période 2021-2027. La réglementation prévoit un bilan/évaluation à mi-parcours des PCAET.

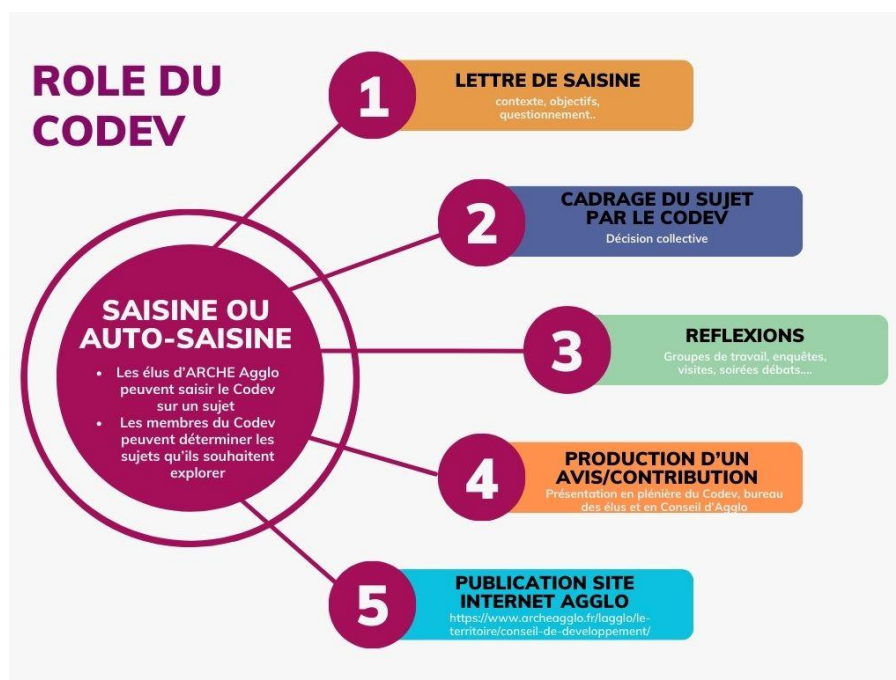
La collectivité a fait le choix de conduire un bilan en interne en collaboration étroite avec les services de l'Agglomération.

En parallèle, ARCHE Agglo a saisi le Conseil de Développement pour rendre un avis sur le bilan à mi-parcours du Plan Climat.

Le Conseil de Développement a été saisi officiellement en décembre 2024, et doit rendre un avis au bureau du 03 avril 2025.

Préambule méthodologique

Rappel méthode saisine/auto saisine du Codev



- ⇒ Un premier temps d'appropriation du plan climat a été possible avec l'intervention de Stéphanie NOUGUIER, Vice-Présidente à l'environnement, la transition énergétique et écologique et Guillaume BACCIOTTI chargé de mission. L'occasion de partager une présentation des enjeux climatiques à l'échelle du territoire. **29 Avril 2024**
- ⇒ Temps d'élaboration du bilan conduit en interne par ARCHE Agglo, restitué le **05 décembre 2024** auprès des membres du CODEV

- ⇒ Le CODEV a été saisi par la Communauté d'Agglomération en **décembre 2024**. (Cf. lettre de saisine en annexe n°1)
- ⇒ 6 séances de travail se sont déroulées entre Décembre 2024 et Mars 2025 (**05 décembre, 18 décembre, 13 janvier, 20 janvier, 13 février, 12 mars**)
- ⇒ Temps de rencontre a eu lieu avec les associations du territoire porteuses d'une dynamique autour de la transition écologique. **13 Février 2025** (Faire sens (St Donat), UPVH (Bassin Tournon Tain), Les écolocos (St Félicien) ,la FRAPNA, le Centre Social Tournon passerelle énergie, passerelle citoyenne (Tournon sur Rhône)

Au vu du temps imparti, le Codev a choisi d'organiser une rencontre avec les associations du territoire mais n'a pas été en capacité de lancer des questionnements ou d'aller à la rencontre des habitants comme prévu initialement.

Outils de participation mise en œuvre :

- ⇒ Réunions de travail
- ⇒ Contribution des membres via un PAD

Coordinateur de la saisine: Didier ARIAGNO

16 membres contributeurs

Validation du rapport en réunion plénière le 12 mars 2025

Introduction et contexte de la saisine

Le CODEV a déjà souligné dans son avis sur le Projet de Territoire HORIZON, l'importance de prendre systématiquement en considération les enjeux climatiques et la biodiversité dans toutes les actions du projet de territoire.

Ce Plan Climat s'inscrit dans le Projet de territoire et doit donc mettre l'**accent sur les actions à mener pour faire face au changement climatique et ses conséquences**, dans une moindre mesure à l'effondrement de la biodiversité.

Pour le CODEV, qui s'est penché sur le Bilan à mi-parcours élaboré par les services d'ARCHE Agglo, il est par contre difficile de donner un avis factuel sur l'ensemble des actions réalisées car, comme dans le Projet de Territoire, il manque des critères quantitatifs (**objectifs chiffrés et « indicateurs d'impact »**) relatifs à l'impact carbone ou environnemental au sens large (préservation de la biodiversité, disponibilité et utilisation durable des ressources, qualité de l'air, de l'eau, des paysages, réduction des déchets, du gaspillage...) dans chaque fiche d'action.

Le traitement des différentes fiches actions par le CODEV est inégal, plus ou moins approfondi ; Certains sujets sont plus mobilisateurs et/ou ont trouvé des compétences permettant une meilleure analyse. Néanmoins, chaque axe a été examiné autant que possible et mis en perspective par rapport aux attentes des citoyens (ateliers Horizons) et en cohérence avec l'avis du CODEV sur le Projet du Territoire.

Si la demande n'était pas de proposer de nouvelles actions, cette synthèse questionne les actions déjà réalisées, en cours ou non encore initiées et tente de donner des pistes qualitatives pour les renforcer, les rediriger, peut-être vers des objectifs plus concrets.

Les solutions restent souvent encore à inventer pour inscrire dans la réalité et de façon ambitieuse cette transition et minimiser les effets du dérèglement climatique sur notre territoire.

Le CODEV considère qu'ARCHE Agglo doit être un pôle relais et de mise en œuvre d'**actions concrètes, adaptées à notre territoire**, par rapport aux problématiques globales soulevées au niveau national et mondial.

Pour le CODEV la question a donc été :

En quoi ARCHE Agglo peut être acteur/moteur, de la transition et construire un Plan Climat efficace tant du point de vue **atténuation** que de l'**adaptation** au changement climatique ?

Quel **effet d'entraînement** sur l'ensemble des acteurs du territoire ?

A quelles échelles les actions de cette nécessaire Transition écologique sont-elles réalisées?

Le CODEV s'interroge en fait sur l'impact réel et concret de ce plan climat sur le territoire face à des événements climatiques de plus en plus marquants. Il est bien évident que les actions d'Arche Agglo ne peuvent pas à elles seules modifier le cours des choses mais la question est de savoir si AA « fait sa part » à la hauteur des enjeux et surtout si ce Plan Climat permettra de **maintenir au mieux un territoire vivable et enviable...**

Des recommandations ont été formulées au cours d'un certain nombre de réunions de travail et de réflexion ouvertes à tous les membres du CODEV et alimentées par un « pad » collectif. Des avis ont également été recherchés auprès d'**Associations locales** à défaut de mobiliser et questionner directement un grand nombre de citoyens sur le Plan Climat.

En préambule, le CODEV considère que l'ensemble des actions du Plan Climat est possiblement confronté à plusieurs obstacles :

1. Son manque de visibilité :

Le CODEV souligne l'importance de **faire réellement connaître** ce Plan Climat, de **toucher un plus large public**, afin d'agir à plus grande échelle en mobilisant encore plus les entreprises et les particuliers, pour réussir la transition.

2. Un manque d'adhésion :

Publicités, sensibilisation, incitations ou à contrario obligations, **quels moyens mettre en place** pour susciter l'adhésion et généraliser sa mise en œuvre ?

3. La difficulté à passer à l'action :

Au travers des axes du PCAET, ARCHE Agglo a privilégié les actions de sensibilisation afin de préparer la transition.

Comment s'assurer que les élus, les citoyens, les entreprises deviendront bien acteurs de cette transition par la suite?

Quels obstacles limitent la phase opérationnelle?

Quels moyens d'incitation et quels critères pour évaluer l'impact réel des actions mises en œuvre?

AXE 1 Diversité et changement climatique

Fiche action 1 - Préserver la qualité et la diversité des productions agricoles du territoire.

Un certain nombre de mesures vont dans le bon sens mais le CODEV s'interroge là encore sur l'ampleur de leur réalisation : comment toucher plus d'agriculteurs et dépasser le stade de l'exemple, quelles sensibilisations et quelles incitations ?

Quoi qu'il en soit, le CODEV insiste sur un **accompagnement conditionné au type de productions**, respectueuses de l'environnement (polyculture, bio, cultures destinées à l'alimentation locale, élevage plein champ, préservation de la biodiversité...). Le constat de la progression de la vigne sur les coteaux (déboisements ; cf. récemment au-dessus de Glun) ou en plaine (au détriment de l'arboriculture) interroge. La diminution de la couverture forestière (essentielle pour maintenir l'eau et limiter les sécheresses), les risques d'érosion accrus en coteaux, la perte de biodiversité éventuelle en sont les conséquences. Le cahier des charges des AOC peut-il évoluer face à ces nouveaux enjeux ? ARCHE Agglo peut-elle avoir son mot à dire ? La valorisation inconditionnelle et systématique de la viticulture, très souvent mise localement sur un piédestal, et surtout son extension peut poser question par rapport aux défis à venir...

Adapter aux ressources en eau actuelles et futures les cultures et non pas l'inverse (incitations, aides, visibilité) doit prendre le pas sur la politique de L'Agglo en matière d'agriculture (pour rappel 67% des prélèvements d'eau sont dévolus à l'irrigation). Plutôt que de se demander uniquement quelles ressources supplémentaires en eau faut-il encore mobiliser ? Il serait préférable de se tourner vers des cultures moins gourmandes en irrigation dans un contexte de réduction de la ressource. (Moins de pluies au printemps et en été, baisse prévue du débit du Rhône en période d'étiage, assèchement des sols...)

La conservation et la plantation de haies (FA 2), l'**agroforesterie** doivent être encouragées et renforcées.

Une action en attente semble intéressante : Réaliser des **diagnostics biodiversité** sur les exploitations agricoles (FA2). Ce qui pourraient être des indicateurs clés pour suivre l'évolution et l'efficacité des mesures d'accompagnement. La mise en place d'une sorte de « palmarès » des exploitations accueillant le plus de biodiversité ou des espèces remarquables pourrait être imaginé.

La problématique essentielle reste **la transmission des exploitations** dans un contexte de vieillissement de la population agricole et donc **le maintien d'un tissu vivant et viable d'exploitations diversifiées et nourricières**. La priorité doit être donnée à l'**installation** de jeunes agriculteurs, particulièrement à ceux qui participent à la souveraineté alimentaire, en respectant les sols, la biodiversité, les paysages et en économisant l'eau...

Fiche action 2 - valorisation des richesses naturelles (biodiversité)

Veiller à la préservation des milieux naturels les plus remarquables du territoire et des ENS (gorges du Doux, étang du Mouchet, prairies et coteaux sableux, ravins sauvages...) est primordial.

Mais la mise en exergue de **la préservation (enrichissement) de la Nature ordinaire**, celle qui se maintient au coeur de nos espaces de vie, agricoles ou urbains doit être renforcée partout : espaces collectifs autour des lotissements et des résidences, parcs urbains, stades, zones d'activité... des règles d'urbanisme doivent orienter (voire contraindre) dans ce sens. Des Associations spécialisées sur ces sujets (LPO, Frapna...) ou des bureaux d'étude sur la biodiversité peuvent être sollicités. Des « ambassadeurs » biodiversité compétents pourraient être mobilisés par l'Agglomération pour expliquer et conseiller les acteurs concernés.

Accompagner les communes dans la réalisation d'aménagements pour créer des **îlots de fraîcheur**, prenant en compte la gestion de l'eau et la biodiversité, établir des plans et règlements de végétalisation ambitieux et réaliser des micro-aménagements favorables à la faune dans les projets d'urbanisation ou dans les zones d'activité afin de renforcer la place de la nature au coeur de nos villes et aménagements.

La règle « plus un seul parking au soleil et totalement imperméabilisé » pourrait être un objectif à viser dans l'agglo. (Eviter de construire de nouveaux parking serait encore mieux...)

L'action non initiée (réalisation d'**études sur la qualité des sols** en rapport avec les productions agricoles et le changement climatique) interpelle :

Quelles mesures concrètes pour faire en sorte que les agriculteurs protègent encore mieux leurs sols (meilleure rétention d'eau, sols plus vivants et humifères, plus avides en CO₂, plus résilients face aux sécheresses, plus naturellement productifs...)?

Fiche action 3 - La préservation et la gestion de l'eau

La préservation et la gestion de l'eau sont identifiées comme des enjeux majeurs, mais les actions proposées semblent encore insuffisantes, notamment en ce qui concerne **les économies d'eau**.

Beaucoup d'actions ne sont pas encore initiées comme la création et la diffusion d'outils de sensibilisation à l'économie d'eau, ou l'équipement des particuliers et collectivités de dispositifs hydro économe (ex. en Drôme)

Le CODEV constate notamment qu'il n'y a pas d'actions concrètes destinées à **inciter les entreprises à consommer moins** (réutilisation de l'eau) ou à valoriser les eaux usées, alors que cette compétence dépend bien de l'Agglo.

Le CODEV encourage de ce point de vue aussi des actions telles que la promotion de **l'agroécologie**, la sensibilisation à **l'utilisation parcimonieuse de l'eau**, **la réutilisation des eaux usées** et le soutien aux entreprises engagées dans l'économie de la ressource en eau.

Au niveau du bilan de ce Plan climat, il s'agira d'analyser plus finement l'**évolution de l'état des ressources et des consommations** avec des indicateurs variés (prélèvements à partir du Rhône, d'autres sources, volume des eaux usées, consommation de l'agriculture, des industries...) ; Il s'agit aussi de sortir du schéma simpliste consistant à penser que le Rhône est inépuisable...

A propos des **retenues d'eau** (collinaires ou autres) souvent envisagées comme la solution miracle : Des spécialistes alertent sur leur impact et le fait qu'on ne peut les réaliser n'importe comment. Pas n'importe où non plus !

Elles devraient être passées à la grille des Plan Territoriaux de Gestion des Eaux (PTGE), considérées au niveau des bassins versants tout entier, soumises à études d'impact biodiversité et non impactantes pour les zones humides ou la qualité des ruisseaux, réalisées en dérivation pour capter les surplus hivernaux plutôt qu'au fil de l'eau...

Fiche action 4 - Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique

La **sensibilisation des élus** et la **traduction effective dans les PLU**, les projets d'urbanisme, de ce Plan climat semblent encore limitées (cf le lotissement au sud de La Roche de Glun...) et doit progresser. Une réduction ambitieuse de l'artificialisation des sols doit rester un objectif fort.

Le CODEV encourage la capitalisation des bonnes pratiques (ex projet friche ITDT) pour d'autres projets futurs et se positionne pour l'application rigoureuse de la Loi « Zéro artificialisation nette» de la loi Climat et Résilience.

Une meilleure harmonisation et concertation entre le PCAET et les différents projets d'urbanisme sur les communes semble donc souhaitable afin d'éviter les aménagements contradictoires artificialisant toujours plus de terres (ex: Zone d'activité de Champagne sur Tournon...). ARCHE Agglo chargé de l'instruction des Permis de Construire (en grande partie) est en droit d'avoir de sérieuses exigences sur ce point.

L'**imperméabilisation minimale** (meilleure rétention de l'eau, notamment lors d'évènements extrêmes), la **végétalisation maximale** pour lutter contre les îlots de chaleur, soutenues par un conseil avisé et un suivi réel des plantations sont indispensables et doivent être généralisées: plantations massives d'espèces locales, adaptées, favorables à la biodiversité, judicieusement placées pour limiter la chaleur (côté ouest des lieux à ombrager surtout), plantées à la bonne saison...

Un œil aiguisé sur ces sujets peut facilement repérer un grand nombre de lieux concernés ici ou là dans nos bourgs et villages. Les **inventaires de ces endroits** doivent être multipliés et suivis d'effet plus rapides (plantations, noues humides, végétalisation des façades...).

Des mesures non initiées encore nous semblent urgentes à mettre en place : La sensibilisation et la **formation des gestionnaires d'espaces verts** et d'agents municipaux, des structures sous-traitées pour l'entretien des espaces naturels (Tremplin...) apparaît essentiel pour progresser.

Le CODEV note que rien n'est prévu dans ce plan Climat pour mieux **protéger les forêts locales des incendies** (mégafeux...)

De même l'**émergence de nouveaux dangers sanitaires**, maladies parasitologiques (via le moustique tigre par exemple), virales ou encore l'apparition d'insectes invasifs et nuisibles pour l'agriculture en particulier n'est pas évoquée dans ce Plan Climat. Il est pourtant crucial d'**anticiper ces risques** inhérents à la multiplicité des échanges autant qu'au réchauffement climatique en renforçant les systèmes de santé publique. La mise en place d'un observatoire sanitaire sur ces sujets est quasiment une évidence.

AXE 2 Améliorer le quotidien des habitants

Fiche action 1 - Mobilités et réduction de la dépendance à la voiture individuelle

Ce sujet est une préoccupation majeure des citoyens même si beaucoup déplorent les difficultés de circulation en voiture individuelle dans certaines parties de l'Agglo... L'intérêt général et la prise en compte réelle des enjeux climatiques engage pourtant à la **réduction de ce mode de transport** au profit d'autres mobilités...Un travail de pédagogie, d'encouragement, d'aides est donc essentiel pour faire encore évoluer les mentalités et engager une majorité à **changer sa façon de se déplacer au quotidien** (trajets domicile/travail en particulier); il n'y a pas d'autres choix.

Ainsi la finalisation du maillage des **aires de covoiturages** non encore initiée semble importante à mener.

Une réflexion sur la mise en place d'un système **d'autopartage** a été proposée pour compléter l'offre de mobilité alternative.

La mise en place d'un **réseau « pouce »** a aussi été évoqué et permettrait une certaine sécurisation pour l'autostop en particulier dans les secteurs les plus ruraux.

Concernant les mobilités douces, les recommandations évoquées dans le projet de territoire par le CODEV sont toujours d'actualité. Le Codev apprécie la volonté d'aménager le territoire afin de laisser plus largement la place aux mobilités alternatives avec la création d'infrastructures pour le développement des déplacements à vélo mais souligne la nécessité d'une communication et de services pour **rendre ce mode de déplacement attractif**.

La publicité (image positive) autour de ces mobilités alternatives peut donc être renforcée. La compréhension des motivations, des représentations, sur ces mobilités est nécessaire pour mieux répondre aux attentes, donner envie, inciter au changement. Pour **faire adhérer à la nécessité de ces mobilités alternatives**, il est probablement indispensable de **faire évoluer leur image** mais aussi de tout mettre en place pour qu'elle deviennent encore **plus attirantes, pratiquement et techniquement**. Le problème se cache parfois dans les détails comme par exemple des abris couverts pour les bus, des systèmes d'attache de vélos plus nombreux et

plus pratiques (gare de Tain par exemple), une meilleure signalétique pour certains itinéraires (ex : centre de Tain > Intermarché), la végétalisation des voies...

Des modules de **formation à la pratique du vélo** pour certains publics (jeunes ou moins jeunes...) peuvent être proposés.

Il a été suggéré de différencier les **subventions pour les VAE** en milieu rural et particulièrement dans les zones avec plus de relief, de les conditionner aussi plus aux ressources des acquéreurs...

Le **renforcement des lignes de transports en commun** semble encore nécessaire pour limiter la traversée du territoire en voiture individuelle et faciliter également le déplacement des seniors et des personnes à mobilité réduite. Des espaces (Parking relais, parking/navettes) favorisant l'**intermodalité** doivent être identifiés ou créés si nécessaire (en évitant d'imperméabiliser plus!).

Une **harmonisation de la billetterie** et des cartes de transport entre les différentes Agglo du secteur (Valence Romans, Crussol, ...) serait souhaitable.

La possibilité de **charger les vélos sur les bus** doit être maintenue tout au long de l'année et pas seulement pour les touristes en saison estivale.

La **communication** sur le Transport à la Demande ou les systèmes de covoiturage semble toujours nécessaire pour mieux les faire connaître.

Le soutien au retour du **transport ferroviaire pour les voyageurs rive droite du Rhône** est souvent évoqué et réclamé. Cela pourrait être une offre complémentaire dans les alternatives à la voiture individuelle.

Fiche action 2 - Boucles alimentaires vertueuses

Le CODEV exprime la nécessité de préciser les modalités de soutien au développement des circuits de proximité et de l'agriculture locale.

Beaucoup d'actions ont été réalisées : a-t-on pu mesurer leurs effets sur le court et moyen termes comme plus d'achats locaux (épiceries ou marchés fermiers), plus achats bio... ?

A ce propos, le **plan alimentaire territorial** est évoqué et intégré par cette action de l'axe 2 ; mais il est difficile d'en cerner les contours : en quoi consiste-t-il ? Quel est le diagnostic alimentaire du territoire ? Quelles transformations occasionnées ?

Une réflexion sur la mise en expérimentation d'une **Sécurité Sociale Alimentaire** a été initiée au sein du collectif Passerelle. Au niveau du Plan Climat, et au-delà du volet social, l'intérêt résiderait dans la valorisation des produits locaux, de qualité, bio...

Il manque une réflexion sur l'agriculture urbaine, les jardins partagés, les plantations « alimentaires » comme des arbres fruitiers en ville...

Fiche action 3 - Rénovation énergétique des logements

Le CODEV est bien sûr très favorable à la poursuite et la généralisation de cette politique.

Si le « guichet unique » de l'habitat sensé faciliter les démarches des particuliers concernant la rénovation énergétique des bâtiments est probablement une bonne idée, il semblerait que les critères d'éligibilité soient trop restrictifs et complexes et qu'ils découragent un certain nombre de prétendants à l'aide.

L'agglomération pourraient également venir en soutien au niveau de l'**avance des frais** sur les aides perçues afin d'aider les foyers les plus fragiles.

Fiche action 4 - Gestion de la pollution de l'air

Elle apparaît enfin, ce qui est intéressant car elle n'est pas mentionnée dans le Projet de Territoire mais le facteur polluant principal à savoir les véhicules individuels n'y est pas mentionné (chauffage au bois et ambroisie uniquement) Certes les actions favorisant une autre mobilité sont concernées mais leur efficacité est-elle suffisante de ce point de vue? En particulier au regard de l'impact de l'autoroute par exemple... Arche Agglo pourrait-elle intervenir sur les règles de circulation sur l'autoroute (limitation des vitesses lors des périodes critiques par exemple) ?

Le territoire subit régulièrement des épisodes de pollution critique et **aucun dispositif d'alerte** n'est mis en place notamment auprès des écoles (EPS), des sportifs... Des indicateurs visuels comme un système de drapeaux judicieusement placés pourrait être imaginé, ne serait-ce que pour sensibiliser déjà.

Du point de vue de l'ambroisie, la situation semble être redevenue très critique à certaines périodes car il semblerait que de moins en moins de mesures de lutte soient mises en place par les communes.

Le CODEV, à l'instar d'un certain nombre de citoyens et d'Associations, s'interroge par rapport à la réalisation prévue des 2 demis échangeurs (St Rambert d'Albon et celui de St Bathélémy de Vals) avec des voiries peu adaptées à cette hausse du trafic, localement, au nord de l'agglo et à un accroissement probable du transport sur le réseau secondaire comme sur l'autoroute...

Comment espérer une baisse du trafic si on cherche toujours à l'améliorer ! (sans parler des millions engagés dans ce type d'aménagements qui pourraient servir à des projets plus adaptés au changement climatique)

AXE 3 Développement plus équilibré et durable du territoire

Fiche action 1 - Créer des lieux de proximité et de solidarité dans les centres bourgs

A la lecture des actions proposées, certes intéressantes, on peut se demander si elles sont à même de s'inscrire dans un Plan Climat... : mise à part une des actions (non initiées) concernant l'éclairage et les économies d'énergie des commerces. (A ce sujet, un effort particulier de sensibilisation et d'incitation pourrait être mené auprès des entrepôts, de certaines entreprises qui « illuminent » leur site toute la nuit...)

Sauf à supposer qu'elles permettent de limiter les déplacements domiciles/travail, ou encore domiciles/commerces, les actions proposées ne permettent pas de faire vraiment le lien avec un plan Climat et n'ont pas été commentées ici.

Fiche action 2 - Accompagner le développement des activités économiques de transition écologique

Un axe d'actions semble important, pour l'instant, des études, des audits prévus.. mais quelles suites, quels projets à venir, quels effets réels pour le climat ?

Un classement énergétique des entreprises peut-il être envisagé ?

Fiche action 3 - Economie circulaire et gestion des déchets

Le CODEV reconnaît la nécessité de passer à une **économie circulaire** pour limiter la consommation de ressources et les déchets.

Les composteurs ne sont pas proposés pour les habitations n'ayant pas d'extérieurs (maisons de centre bourg) dans toutes les communes de l'agglomération.

Le CODEV a proposé (Projet de Territoire) le développement d'une **plate-forme d'échanges** pour favoriser les initiatives en matière de réduction, réutilisation et recyclage des déchets. Une meilleure communication sur ce qui existe déjà est probablement encore nécessaire (action pourtant réalisée)

De nombreuses actions prévues ou en attente, surtout de la sensibilisation et de l'incitation. Seront-elles suffisantes pour réduire de façon significative la masse des déchets produits? La mise en place « d'**ambassadeurs du tri** » pourra, espérons-le, accentuer leurs effets.

AXE 4 développer les énergies positives du territoire

Fiche action 1 - Mobiliser les acteurs autour du projet territorial et partage de la transition écologique

Un partenariat et des échanges plus réguliers avec les associations du territoire qui traitent de tous ces sujets seraient une des solutions.

Là encore une communication forte et répétée sur ce qui est fait, ce qu'il y a à faire ensemble pour réussir cette transition dans laquelle tous pourraient se projeter est plus que nécessaire....

Fiche action 2 - Développement ambitieux et équilibré des ENR

Le CODEV reconnaît les objectifs de neutralité carbone du territoire et insiste avant tout sur la nécessité de **tout faire pour réduire notre consommation d'énergie avant** de développer les actions en faveur des énergies renouvelables. Mais il estime cependant qu'il faut **accentuer la démarche à l'installation des énergies renouvelables** non seulement auprès des particuliers et du monde agricole mais aussi des entreprises et des commerces, qui peuvent ainsi servir d'exemple auprès de leurs employés et de leurs clients.

Le CODEV se réjouit du soutien à des projets citoyens et participatifs (centrale villageoise) et ne peut qu'encourager AA à poursuivre pour d'éventuels autres projets.

Il semble notamment souhaitable de soutenir beaucoup plus certains projets privés d'investissements photovoltaïques. La Drôme et l'Ardèche sont en retard par rapport à d'autres régions, il faut développer ces projets de parcs photovoltaïques sur les toitures ou les espaces artificialisés et éviter à contrario les projets impactant les terres agricoles ou les milieux naturels qui se multiplient un peu partout.

Il serait aussi intéressant que les différentes strates administratives s'accordent (Bâtiments de France, PLU, syndic de Copropriété...) pour ne pas rendre les démarches et les autorisations trop complexes voire impossibles...

On note l'absence totale de **projets éoliens** sur le territoire d'AA. Bien réfléchis, mesurés, il y aurait probablement des possibilités...

Fiche action 3 - soutenir le développement des filières de production de chaleur et de gaz renouvelable

Sur la **filière Bois**, le dimensionnement raisonnable des projets pour ne pas mettre en péril les milieux forestiers locaux ou importer les ressources bois doit être surveillé par ARCHE Agglo.

Pour la **méthanisation**, il serait important de s'assurer que les projets ne soient pas asservis à une agriculture intensive, dédiée, et finalement contraire aux objectifs du Plan Climat.

AXE 5 une collectivité exemplaire dans la transition écologique

Fiche action 1 - Ambition « TEPOS »

Pour atteindre cet objectif, à savoir produire autant d'énergie que le territoire en consomme, il faudrait à peu près doubler la production d'ENR ! Sachant que le grand Hydroélectrique en constitue l'essentiel... Il y a donc de quoi faire !

Fiche action 2 - Equilibrer les consommations d'énergies et production d'ENR

Beaucoup d'actions de « bon sens » : mesures des consommations, évaluation du potentiel, mise en place de règles, sensibilisation... encore peu d'actions concrètes, à la hauteur des enjeux...

Fiche action 3 - Réduire l'impact environnemental des activités de la collectivité

Des actions à poursuivre et renforcer probablement.

En conclusion

En examinant le bilan du Plan climat à mi-parcours, l'impression qui se dégage d'emblée est la volonté de AA d'acquérir une meilleure connaissance des différents sujets par de nombreuses études et en même temps de sensibiliser, principalement les citoyens, en particulier les jeunes. Ces actions sont nombreuses, certes positives et nécessaires.

En revanche, les actions engageant de véritables **transformations, concrètes, à grande échelle, impliquant tous les acteurs du territoire** (citoyens, élus, acteurs économiques...) ne semblent pas être suffisamment développées à la hauteur des enjeux. Elles sont le plus souvent basées sur le « bon vouloir », le volontariat, menées de façon parfois ponctuelle et ne peuvent donc qu'avoir un impact limité.

Des **objectifs chiffrés et ambitieux**, à atteindre le plus vite possible, sont indispensables si on veut espérer réduire notre empreinte carbone et s'adapter au mieux.

AA doit se poser la question de la **contrainte** (avec la pédagogie qui va avec) autant que possible pour avancer plus fort et démultiplier les effets des actions. Quel pouvoir réel AA peut se donner pour mobiliser tous les acteurs du territoire et atteindre ces objectifs ?

Une importante **communication** à destination de tous (les adultes peut-être plus encore que les jeunes) récurrente, accessible, positive, pourquoi pas ludique doit informer sur les actions à mener, leur nécessité, leur urgence et ce qu'on a à y gagner à terme... Il apparaît important de **renforcer la participation citoyenne** dans la mise en œuvre et les ajustements du PCAET pour assurer une meilleure acceptation et efficacité des mesures.

Il s'avère nécessaire de mettre en place un **système d'évaluation avec des indicateurs concrets et un suivi robuste** pour mesurer l'impact réel des actions et ajuster les stratégies en conséquence. La **pertinence des indicateurs** qui seront utilisés pour le bilan du PCAET et l'**agenda adopté** seront essentiels pour évaluer ce Plan climat et le rendre encore plus efficient pour la suite. Il sera alors nécessaire de **prioriser encore plus les actions les plus efficaces pour affronter au mieux le dérèglement climatique** : Celles qui permettent de faire face aux aléas climatiques extrêmes comme les risques d'inondations exceptionnels, de mégafeux, de sécheresses et canicules, ainsi que les nouveaux risques sanitaires doivent faire l'objet de toutes les attentions.

Il semble également important de considérer que ce plan est flexible et qu'il puisse encore évoluer au cours de son existence avec les nouvelles technologies, les évolutions climatiques et les divers retours d'expérience.

Enfin, le CODEV affirme sa volonté d'être associé au **processus d'évaluation finale** avant la fin du Plan Climat.

1/ Lettre de saisine

Mauves, présentation en réunion du 02 décembre 2024

Lettre de saisine d'ARCHE Agglo à l'attention du Conseil de Développement

Date de demande de la saisine : 13/02/2024 et précisions apportées le 05/12/2024

SUJET / OBJET	Avis sur le bilan à mi-parcours du plan climat
CONTEXTE	Depuis 2021 ARCHE Agglo est engagé dans un Plan climat Air énergie Territorial qui a pour objectif l'adaptation du territoire aux dérèglements climatiques et aux enjeux énergétiques, la baisse des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air. Ce plan climat se concrétise via la mise en œuvre d'un ensemble d'actions portées par la collectivité et les acteurs du territoire (citoyens, entreprises/industries, associations...) autour de 5 grands axes. Le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) se déroule sur 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à mi-parcours au bout de trois ans, conformément à l'article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales. L'objectif est de faire un point d'avancement de chaque fiche actions du PCAET et de repérer les freins et leviers pour continuer d'agir efficacement sur la deuxième moitié du Plan Climat. Cela permet également de préparer l'évaluation finale au terme des 6 ans. Ce bilan à mi-parcours a donc pour ambition de permettre un meilleur pilotage du PCAET mais aussi d'informer au mieux les acteurs du territoire de l'avancement des actions. Ce document identifie les points d'amélioration et axes à améliorer. Il est donc essentiellement à l'usage de la collectivité qui le produit et, malgré son caractère obligatoire, il ne fait pas l'objet d'un contrôle de l'Etat.
OBJECTIF	Emettre un avis dans le cadre de la réalisation du bilan à mi-parcours du plan climat Envisager le bilan final et préparer l'évaluation finale Il n'est pas prévu à ce stade de supprimer des fiches-actions dans leur intégralité ou de créer de nouvelles fiches action. L'ensemble du PCAET sera réinterroger lors de son évaluation finale.
ATTENTES	Avoir un avis du conseil de développement sur le bilan à mi-parcours (avis société civile) - Sera annexé au bilan - délibéré en CA - Mis à disposition du public Des propositions concernant des pistes d'amélioration : - Pour lever des freins généraux - Activer une action ou une thématique en particulier - Envisager une mobilisation à plus long terme du CODEV

MÉTHODOLOGIE	1. Présentation des actions Plan climat par Guillaume BACCIOTTI, chargée de mission plan climat (réunion du 29/04/2024) 2. Réalisation d'un bilan des actions du plan climat avec le soutien technique d'un stagiaire au sein du service environnement. (mission de 3 mois)/ mettre en place une méthode d'évaluation sur 1 à 2 fiches actions (en fonction du temps imparti) 3. Le codev se doit de définir une méthodologie pour élaborer son avis dans le délai imparti.
MODE DE GOUVERNANCE	Bilan technique internes sur la base d'enquêtes auprès des services concernés (chaque fiche action ont été consultés). Sans audition d'élus. Présentation en commission et en bureau de l'Agglomération Comité de pilotage du plan climat Conseil des maires Commissions Bureau de l'Agglomération L'évaluation et la concertation seront traités en fin de plan climat 2026.
SUIVI PAR ARCHE Agglo	Suivi technique : Agnès ROBERT (animation CODEV) et Guillaume BACCIOTTI Suivi politique : Mme NOUGUIER, Vice-Présidente en charge de l'environnement, de la transition énergétique et écologique, agriculture (Agglo)
CALENDRIER CONTRAINTES DE TEMPS	Démarrage le 29 avril 2024 Le calendrier a ensuite été validé par le comité technique du Plan climat, à savoir, un rendu de l'avis du CODEV au moment de la restitution du bilan à mi-parcours du plan climat en bureau du 06 mars et en Conseil d'Agglomération du 16 mars.
DOCUMENTS / APPORTS FOURNIS PAR ARCHE Agglo	Au démarrage: compte-rendu copil plan climat, présentation des actions A l'avancement du projet : présentation du bilan au 02/12/2024

2/ Compte-rendu de la rencontre avec les associations

Réunion CODEV et associations locales -
Mercredi 13 février à 18h15 (Mauves)

Les associations locales portent de nombreuses initiatives sur le territoire en lien avec la lutte contre le changement climatique. Chaque association représente un nombre d'adhérents conséquents à l'échelle du territoire.

Présentation des associations

- **Ecolocos** (association): environ 500 personnes

Association proposant de nombreuses activités ou animations en lien avec le réemploi sur le secteur de St Félicien et les communes environnantes.

- **Fair'sens** (collectif): environ 50 personnes

Collectif adossé à la MJC de l'Herbasse propose des animations (ex : « Souk and Troc ») et conférences autour des préoccupations liées au réchauffement climatique.

Actualités: Journée de l'eau le 08 mars à St Donat. Cette journée est organisée en partenariat avec les services eau, assainissement, rivières de l'Agglomération entre autre.

- **FRAPNA Drôme nature environnement (association):** 50 adhérents environ sur ARCHE Agglo - Association de défense de la biodiversité

FRAPNA Drôme nature Environnement est une fédération de citoyens et d'associations qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durables aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée. Frapnadrome.org

- **Université Populaire Vivarais Hermitage UPVH** (association): 450 adhérents

Lieu ouvert à tous, pour la pratique d'activités, des conférences sur les grands thèmes de société. Upvh.fr

- **Passerelle citoyenne, Fab'lab, Passerelle mobilité, Passerelle énergie**

Collectifs adossés au Centre social de Tournon sur Rhône

le collectif passerelle énergie a évolué vers un statut de SAS (Société par Action Simplifiée) portant le nom de "centrale villageoise" permettant d'accompagner en partenariat avec Arche Agglo le déploiement de projet photovoltaïque sur les toitures publiques de l'Agglomération.

Toutes ses associations portent des actions en lien direct avec les habitants et leurs préoccupations.

Les associations locales nous font part de leur expérience, de leurs expérimentations et de leurs préoccupations en lien avec le plan climat.

Alimentation: Passerelle citoyenne s'intéresse à la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation.

Ex. du marché de Die, où des tarifications adaptées sont proposées par les agriculteurs pour permettre à tout un chacun de "manger local et de saison".

Ex. Des réflexions sont également en cours dans le 4ème arrondissement de Lyon.

Pollution de l'Air : Notre territoire subit régulièrement des périodes de pollution de l'air et aucun dispositif d'alerte commun n'est mise en œuvre sur le territoire.

On pourrait envisager de mettre en place des indicateurs visuels (type drapeaux) ou une communication adaptée auprès des professeurs de sport, associations sportives et des citoyens.

Ces pollutions « invisibles » ont des impacts non négligeables sur la santé des citoyens.

Les mobilités

Un sujet largement partagé par les membres, à la fois autour des problématiques liés aux mobilités en milieu rural et aux mobilités dans les villes centres de Tain et Tournon et leur périphérie. Cette thématique ressort comme une préoccupation essentielle.

- ⇒ Absence de parkings relais dans les communes-centres mais également les bourgs plus importants (St Félicien, St Donat). La mise en place de parking relais (dés imperméabilisé) aurait pour effet de sécuriser les bourgs centres, de limiter les emplacements de parking en centre-ville pour des villes plus apaisées, plus vivables... Intéressant de se projeter sur la ville de demain.
- ⇒ La circulation à vélo dans les villes de Tain et Tournon s'améliorent mais il reste néanmoins un manque de stationnement vélo sur les points stratégiques (comme la gare de Tain l'Hermitage, les gymnases..) et de la signalétique (aucune signalétique de déplacements excepté sur la Viarhona)
- ⇒ La communication doit être amplifiée sur le transport à la demande et le co voiturage auprès des habitants (dispositifs mal connus)
- ⇒ Des modules de formation à la pratique du vélo pour les jeunes mais aussi pour les habitants de tout âge (constat : peur de monter à vélo car absence de pratique pendant plusieurs années)
- ⇒ Favoriser la multimodalité (les porte-vélo sur les bus doivent être systématiquement proposés, pas uniquement dédiés aux touristes en période estivale)
- ⇒ Soutenir le transport ferroviaire sur la rive droite du Rhône (De manière générale, ce mode de déplacement est à encourager et nos élus doivent être force de proposition sur ces sujets).